



Saint-Christophe-du-Bois

Le prochain lotissement de la Vigne sera géré par la commune

Il ne reste plus que quelques parcelles du lotissement du Ruisseau à vendre et déjà la municipalité a décidé de démarrer une nouvelle opération. Ce sera le lotissement de la Vigne situé face au précédent sur la route de La Séguinière avec 2,3 hectares aménageables. Alors que Sèvre-Loire Habitat avait géré les dernières opérations, « **la municipalité a choisi de gérer elle-même cette nouvelle opération** ». Le projet a été confié au cabinet de géomètre, Étienne Rigaudeau qui est venu le présenter aux élus.

L'accès se fera par le giratoire, commun avec celui du Ruisseau, et actuellement en construction sur la route de La Séguinière, et qui marque également l'entrée du Ruisseau. Une liaison piétonnière en sable ciment sera créée pour rejoindre le bourg. A l'extrémité du lotissement, l'étang existant sera conservé dans la zone humide où un terrain de jeux pour enfants sera aménagé. « **L'opération comptera 39 lots libres de constructeurs de 500 à 700 m² dont 8 locatifs. Nous avons cherché à**



Étienne Rigaudeau est venu présenter l'opération de la Vigne aux élus.

implanter un maximum de terrains avec un terrain d'agrément au sud. Ceux qui ne le seront pas, auront l'avantage d'une belle perspective vers le terrain paysagé. » Pour avoir « **un produit fini propre, homogène et cohérent** », ce sera la commune qui réalisera les murs, en bordure

de voies urbaines, d'une hauteur de 0,50 m avec possibilité de doubler d'une haie. Les distances d'implantation des constructions sont fixées à 2,50 m.

Les travaux de viabilisation et d'aménagement sont prévus entre avril et novembre. Les lots seront disponibles à la vente à la fin de l'année.

La station de pompage pour envoyer les eaux usées vers la station des Cinq-Ponts sera mise en route à la fin mars. Il restera à démonter la station d'épuration actuellement en service. Les élus devront alors modifier le plan local d'urbanisation (PLU) pour lancer la deuxième tranche du lotissement du Ruisseau.

■ Formation aux premiers secours

La municipalité organise une nouvelle formation de soins aux premiers secours. Elle se déroulera sur trois soirées dont les horaires et dates seront déterminés en fonction des participants. Les inscriptions sont prises en mairie. Les frais sont de 50 € par personne dont la commune prend en charge la moitié.